



Violences sexuelles et sexistes à l'INTEFP : il est plus que temps d'agir

Nos organisations syndicales avaient lancé en 2018 une [campagne contre les violences sexistes et sexuelles subies par les femmes au ministère du travail](#). Un questionnaire à destination des agentes avait alors été envoyé dans les services et avait recueilli plus de 550 réponses. [Les résultats](#) de ce questionnaire avaient mis en lumière **des situations de sexisme décomplexées et l'existence d'agressions sexuelles, dans les services mais aussi à l'INTEFP.**

Depuis, les problématiques sur ce sujet se sont multipliées pour les IET et ITS en formation à l'INTEFP : ainsi par exemple, suite à des [propos sexistes tenus par un stagiaire](#) lors d'une session de formation contre les violences sexistes et sexuelles pour les IET « l'enquête » menée renvoie dos à dos auteur et victimes et minimise la gravité des propos tenus. La solution apportée alors par le directeur pour prévenir ces agissements sera... la dissolution en 2019 du réseau de formation, pourtant tout nouvellement créé !

Si une nouvelle formation a été mise en place depuis, elle reste la variable d'ajustement pour l'INTEFP qui la supprime pour les IET/ITS dès que du temps manque pour caser tous les modules (période COVID notamment).

Face à ces constats, nos organisations syndicales ont décidé d'entamer une **campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles plus spécifiquement tournée vers la formation à l'INTEFP.**

Un **questionnaire** a donc été envoyé en novembre 2022 aux 6 dernières promotions d'IET et ITS (à partir de la promotion 2017) afin de recueillir leurs témoignages concernant les violences sexistes et sexuelles dont iels ont pu être victimes ou témoins dans le cadre de la scolarité.

55 réponses ont été recueillies ce qui apparaît significatif au regard du nombre de sondés et montre que la question a du sens.

Au-delà des analyses quantitatives, ce questionnaire a aussi permis de recueillir des **témoignages précis des situations de violences vécues sur le temps de formation** (à l'INTEFP mais aussi sur les temps et lieux de stages), à l'instar de ce qui se passe dans toutes les écoles de la fonction publique.

Nous avons conscience que parmi les nouvelles entrantes ce ne sont pas seulement les inspectrices élèves qui font face à ces violences. Stagiaires, vacataires, contractuelles, apprenties, fonctionnaires nouvellement affectées..., les femmes arrivent dans nos services sous divers statuts. Si nous avons identifié l'INTEFP c'est parce que nous avons la possibilité de nous adresser à l'ensemble des dernières promotions.

Nous invitons toutes les personnes victimes au moment de leur entrée dans les services à signaler à nos référentes en matière de violences sexistes et sexuelles les faits dont elles ont pu être victimes. Vous trouverez les coordonnées de ces militantes sur nos sites internet :

- <https://cgt-tefp.fr/reseau-violences-sexuelles-sexistes/>
- <https://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article843>

Or, à ce jour, la direction de l'INTEFP n'a engagé aucune action spécifique de prévention des violences sexistes et sexuelles, se contentant d'un discours très light de « tolérance zéro » qui ne se confirme pas dans les faits.

Que révèlent les réponses au questionnaire ?

- ✓ **14,5 % des répondant.es (30,8 % des femmes répondantes) déclarent avoir été victimes d'une ou plusieurs situations de violences sexistes et sexuelles au cours de leur formation à l'INTEFP et 16,4 % (50 % des femmes répondantes) lors des périodes de stage.** (Pour rappel, la formation des IET/ITS a une durée de 18 mois et alterne des périodes de formation à l'INTEFP à Marcy l'étoile et des périodes de stages dans les UD / DDETS).
- ✓ Par ailleurs, **47,3 % des répondant.es déclarent avoir été témoins de situations de violences sexistes et sexuelles dans le cadre de leur scolarité à l'INTEFP.**



- ✓ Concernant les situations qui se sont produites à l'INTEFP il est marquant de constater que **La majorité de ces situations se sont produites pendant les cours et les temps de pause (près de 70 %) et non pas lors de moments festifs et/ou en soirée et que 45% des auteurs étaient des formateur.trices.**
- ✓ Concernant les situations **lors des stages**, là encore, la grosse majorité (66 %) des **agissements se sont produits à l'interne** (échanges professionnels entre collègues, réunions, temps de pause), plutôt que lors de contrôles en entreprise et **ont été causés par des agent.es** (maîtres de stage, collègues, co-stagiaires) à 64 %.
- ✓ **Les faits relatés sont à plus de 80% des agissements sexistes**, mais le harcèlement et l'agression sexuelle sont aussi cités.

Sur les agissements en eux même, sont relatés des blagues sexuelles et sexistes, des allusions sexuelles, des blagues sur la place des femmes, des propos sur l'apparence physique, des propos ambigus et insistants de la part de formateurs à des IET, des remarques sexistes liées à la maternité ou la non maternité...

Sont également relatés l'envoi imposé de photos à caractère sexuel, un agent qui tient des propos sur la taille de son sexe, des avances sexuelles non souhaitées et insistantes, des comportements harcelants afin d'obtenir des relations sexuelles, des comportements « tactiles » non souhaités et/ou des attouchements.

Plusieurs témoignages portent enfin sur le fait que lorsqu'on s'offusque ou dénonce des blagues, propos et agissements sexistes, du harcèlement ou des agressions sexuelles, on a alors systématiquement droit à des remarques supplémentaires, en particulier sur le caractère disproportionné ou violent de la réaction, quand on n'est pas soi-même accusé de harcèlement en retour ou mis à l'écart.

Ces chiffres et témoignages ne peuvent être regardés comme négligeables et devraient amener la direction de l'INTEFP à définir enfin une véritable politique de prévention afin que femmes cessent de subir ces violences dans le cadre de leur scolarité.

Sur le traitement et les suites données à ces agissements par l'INTEFP

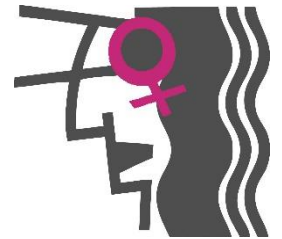
On constate que les situations de violences sont très peu remontées à la direction : quasiment jamais par les victimes, à hauteur de 30% pour les témoins. Les explications avancées sont la supposition que cela ne servira à rien, le manque de confiance dans le traitement des situations par la direction, notamment au vu de ce qui a pu être fait (ou non fait) dans le passé, le manque de transparence dans la procédure, ainsi que le fait de dénoncer expose la plaignante et/ou les témoins à des représailles.

65,5% des répondant.es disent n'avoir pas été informé.es au cours de leur scolarité, par l'administration (direction de l'INTEFP et ministère), sur les violences sexistes et sexuelles. Mais 56 % considèrent avoir été informé.es par d'autres acteurs.ices (syndicats, pairs...).

Concernant la formation, une très grande part des répondant.es répond n'avoir bénéficié d'aucune formation ni de la part de l'administration (74,5%), ni de la part d'autres acteurs.ices (61,8%).

Si un système de « veille » peut être cité, celui-ci se fait principalement entre IET ou stagiaires : 25,5 % des répondant.es disent avoir été mis.es en garde par d'autres IET/ Stagiaires contre des personnes susceptibles de commettre des VSST, des temps d'information sur ces questions ont pu être organisés à l'initiative des promotions...

D'une manière générale 69% des répondant.es considèrent que l'INTEFP n'agit pas suffisamment pour prévenir les violences sexuelles et sexistes au cours de la scolarité.



Les témoignages relatés font tous état, en cas de signalement, soit d'une non prise en compte du signalement, soit d'une non connaissance des suites données, soit d'une minimisation de la gravité des faits ou des conséquences pour la victime. Lorsqu'il y a une sanction, celle-ci est souvent considérée comme insuffisante ou inappropriée.

Il est temps que la direction de l'INTEFP prenne de réelles mesures pour défendre les droits des élèves !

Le quotidien des femmes ne doit pas ressembler à ça.

**FACE AU HARCÈLEMENT,
~~X~~'ATTENDONS ~~X~~S POUR RÉAGIR?**

Injures, menaces et violences sont punies par la loi.

Nos syndicats exigent l'application immédiate des textes existant dans la fonction publique et revendiquent en particulier la mise en place des mesures suivantes :

La mise en place d'une véritable politique de prévention des VSST auprès des formateurs et formatrices, du personnel de l'INT (y compris les agents de direction), des maitres de stage, des IET, ITD et tous.tes autres stagiaires.

Cette politique de prévention passe notamment par :

- Une formation obligatoire d'une journée à minima sur les VSST, par une association type AVFT , des formateurs. formatrices qui interviennent à l'INTEFP.
La formation obligatoire (et régulière) du personnel de l'INT et des membres de la direction sur les VSST ainsi que sur le recueil des plaintes, la détection de propos ou de comportements problématiques et la gestion des signalements (enquête).
- La formation des IET/ITD (et autres bénéficiaires d'une formation longue) sur la prévention des VSST dès leur première semaine à l'INTEFP ou en CIF
- La mise en place d'une procédure écrite de signalement et de traitement des VSST : procédure communiquée à tous.tes : agent.es de l'INTEFP, formateurs.trices, maitres de stage, stagiaires. Et procédure affichée dans les locaux de l'INTEFP.
- La mise en place d'une cellule de veille , d'un registre spécifique aux VSST , d'un suivi des VSST durant la formation (via un questionnaire par exemple envoyé aux IET en fin de formation sur ces questions)
- La mise en œuvre de sanctions systématiques et proportionnées en cas de violences sexuelles et sexistes.
- La garantie pour les victimes de bénéficier de protections : soutien, protection fonctionnelle...



Et l'affirmation sans concession que le sexisme est une violence faite aux femmes qui ne sera aucunement toléré !